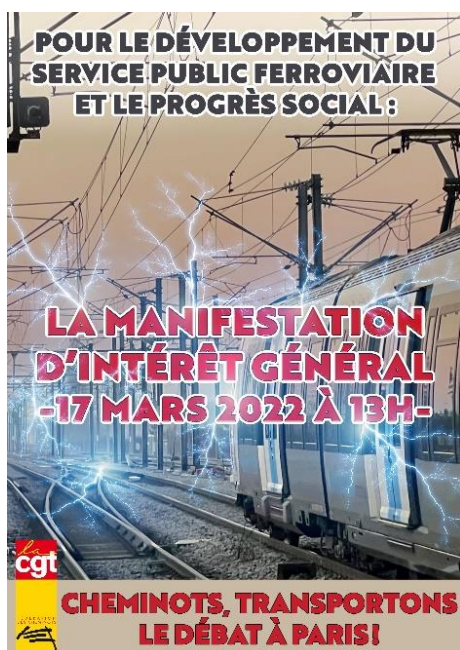


**CONTINGENT DE NIVEAUX ADC****NOTATIONS : RIEN NE CHANGE ?**

Avec l'arrêt du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020, le nombre de conducteurs éligibles au niveau supérieur est en chute libre, et plus particulièrement chez les TA.

Le déroulement de carrière des agents de conduite va donc être très ralenti sans une mise en œuvre de mesures spécifiques de compensation.



L'arrêt brutal du recrutement au statut ne permet plus d'alimenter les premiers niveaux des qualifications TA et TB. Les exercices de notations des prochaines années vont se compliquer car la baisse du nombre d'agents éligibles aux niveaux TA2 et TB3 va s'accroître.

Pour cette année, l'annonce de la Direction d'ajouter 15% de niveaux supplémentaires permet d'attribuer autant de niveaux que l'an passé malgré la baisse des effectifs éligibles.

Mais cette disposition est exceptionnelle et n'est valable que pour l'exercice de notations 2022-2023.

Dès l'année prochaine, le nombre de niveaux devrait de nouveau décroître. Le niveau TA1 va se tarir progressivement. Seules les reconversions d'agents déjà statutaires pourront l'alimenter.

L'épuisement du niveau TB1 se fera plus rapidement du fait de son délai de passage à deux années au maximum. Seules les reconversions et les passages de TA vers TB viendront le provisionner.

La CGT revendique la suppression du niveau TB1 dès maintenant. Cette exigence est légitime puisque les agents nommés sur la qualification TB n'assurent que des trains en 1^{er}. Ils ne réalisent plus de tâches d'aide conducteur et très rarement des journées de manœuvre (CRML).

Seul le rapport de forces pourra minimiser la baisse des contingents de niveaux, voire l'augmenter. La Fédération CGT des cheminots fera des propositions en ce sens.

Concernant l'acquisition de la PR 20 pour les TB3, la CGT revendique l'octroi de positions hors compte car le pourcentage de passage fixé à 14% ne permettra pas un passage à la PR 20 dans des délais raisonnables.

Lors de la NAO du 17 novembre 2021, la Direction a accordé la PR 21 pour les TB3 et la PR 14 pour les TA2 pour le prochain exercice de notations. Des discussions vont avoir lieu dans les prochaines semaines avec la direction de la Traction sur les conditions d'attribution de ces nouvelles positions de rémunération (PR).

La Fédération CGT des cheminots a également revendiqué l'octroi pour le niveau TB3 de PR 16 pour 17 hors-compte. En effet, le délai de séjour sur la PR 16 ne cesse d'augmenter suite à la politique de recrutement menée par l'entreprise au début des années 2010.

Au cours de cette décennie, ces conducteurs ont déjà subi, sur le niveau TB2, des délais de passage à la PR 13 excessivement longs (la Direction, suite à la pression de la CGT, avait dû accorder plusieurs centaines de PR hors compte). Aujourd'hui, le même phénomène se produit pour ces mêmes agents sur le niveau 3.

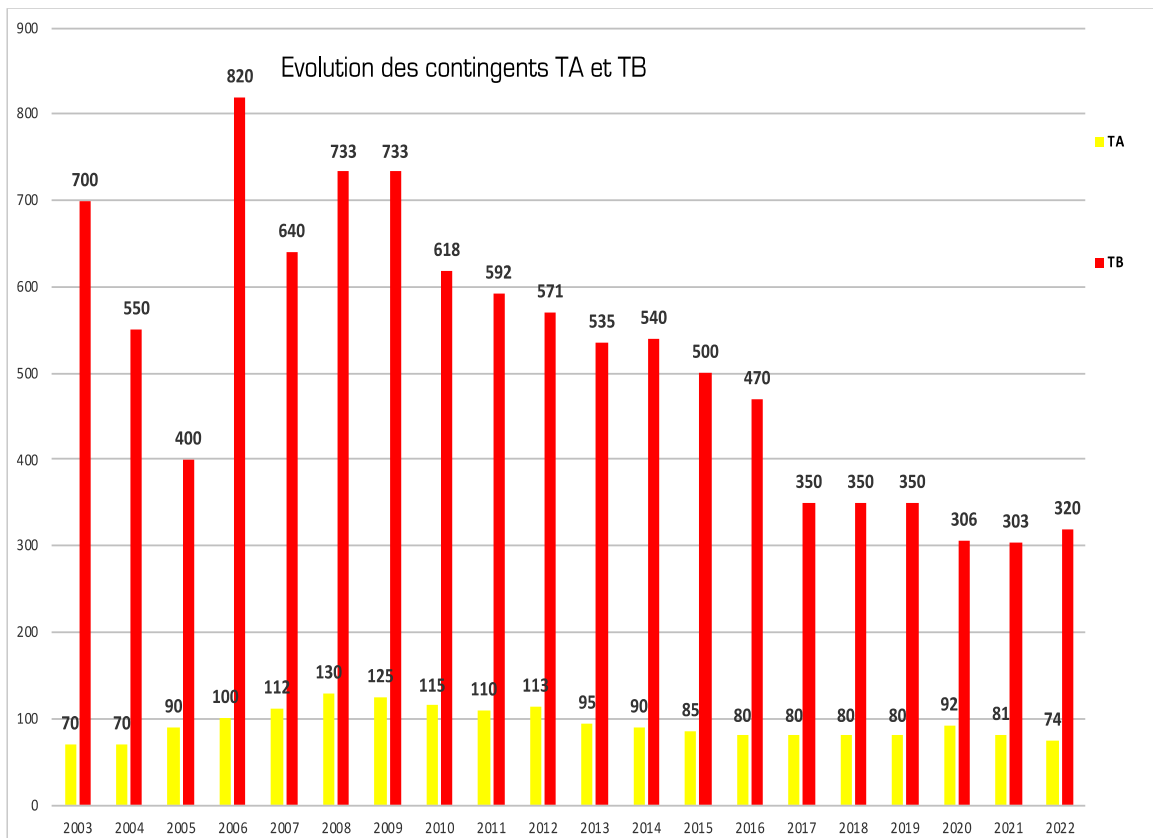
Autres revendications portées par la CGT, l'octroi de PR hors compte pour les positions TA6 pour 7 et TB12 pour 13 du fait de la fermeture du recrutement à statut et donc de la non-alimentation de ces PR.



Répartition des niveaux TA2 et TB3 pour l'exercice 2022/2023

Circonscriptions de notations	Nombre de TA éligibles au niveau TA2	Ancienneté (en mois) éligibles TA au 31 décembre 2021	Nombre de niveaux TA2 accordés	Nombre de TB éligibles au niveau TB3	Ancienneté (en mois) éligibles TB au 31 décembre 2021	Nombre de niveaux TB3 accordés
CSE FRET	25	46,3	9	53	121,6	18
CSE VOYAGEURS SIEGE			0	2	145,5	1
CSE TGV ATLANTIQUE	1	50	0			0
CSE TGV EST	1	56	0	3	124,7	1
CSE TGV NORD	8	58,3	4			0
CSE SUD EST	11	40,3	4	7	119,7	3
CSE TER AURA	39	51,4	16	78	119	30
CSE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2	56	1	23	118,2	9
CSE BRETAGNE			0	22	123,7	9
CSE TER CENTRE VAL DE LOIRE	1	67	0	28	120,9	11
CSE TER GRAND EST	7	46,3	3	72	118,1	27
CSE TER HAUTS DE FRANCE	17	51,4	7	65	119,7	25
CSE TER NOUVELLE AQUITAINE			0	55	116,9	21
CSE TER OCCITANIE			0	31	120,7	12
CSE TER PACA	8	51,3	4	42	122	17
CSE TER NORMANDIE	2	51	1	39	114,6	14
CSE TER PAYS DE LOIRE	4	42,1	1	35	119,6	14
CSE TRANSILIEN CNU	13	60,3	6	72	118,3	27
CSE TRANSILIEN D&R	3	49	1	38	117,5	14
CSE TRANSILIEN ETP4	34	49,2	13	46	118,5	17
CSE TRANSILIEN HBK	7	52,6	3	64	118,8	24
CSE TRANSILIEN LAJ	3	49	1	70	118,3	26
Total	186	52,6	74	845	119,2	320

EFFECTIF REEL AU 31/12/2021					
	TA1	TA2	TB1	TB2	TB3
PR20					786
PR19					2 127
PR18					2 168
PR17					1 557
PR16					1 010
PR15				111	
PR14				471	
PR13		285		974	
PR12		229		1 303	
PR11		194	44		
PR10		177	444		
PR9		174			
PR8	19				
PR7	171				
PR6	164				
PR5	9				
	TA1	TA2	TB1	TB2	TB3
NIVEAUX	363	1 059	488	2 859	7 648
QUALIFS	1 422		10 995		
ADC	12 417				



REJOIGNEZ LA CGT !